

maîtrise à Wattrelos, était venue prendre les ballois pour les sauver. Elle fut confier également.

La courne demande l'application des articles 48 et 51 de la loi de 1893, contrebande par plus de six personnes, d'un minimum de 6 mois de prison et 100 francs d'amende. C'est ce que pensait au moins le juge d'instruction dans ses affaires de la contrebande et de son imprudence. Cinq fraudeurs, l'écharreuse et la femme venue pour sauver les ballois, c'étaient sept complices, dont trois arrêtés. Ainsi raisonnable M. Colas, représentant l'autorisation.

M. de Louvreyne demanda l'application des deux articles 44 et 45, fraude de six personnes (minimum 3 mois et 500 francs).

En effet, Marie Montagne n'était pas dans le groupe des importateurs, qui n'étaient que six, juste à la limite; elle est intervenue ensuite comme complice.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré, le jugement sera rendu dans les prochaines semaines.

On ne pourra pour savoir si Waeghe n'est pas expulsé de France.

Tous les prévenus sont des gens mal notés : Marie Devilleger en particulier déjà condamnée à plusieurs reprises pour les délits de droit commun ; c'est ainsi qu'il y a quelques années, elle a participé à un vol avec agression dans des conditions particulièremment avarieuses.

Quatre fraudeurs étaient arrêtés jeudi dernier à la drève Bousset, hameau de Roubaix, porteurs de 40 kilos de café, deux autres, venus du Brésil, sont arrêtés à Bois-Briand, 52 ans, menuier, rue de la Balance à Roubaix, et Elise Bauwens, 24 ans, bûcherie, rue de Philippeville.

Les autres sont condamnés à 3 mois de prison et 500 francs d'amende : ce sont Hélène Lepers, 23 ans, bûcherie, à Roubaix, rue de France, estimable la Blate Bouvier, 22 ans, bûcherie, rue Beccotignies, cette dernière obtient le bénifice du sursis.

Pour avoir volé du bœuf chez M. Peitor, à Roncq, Léviu Benoit est condamné à 1 mois de prison avec sursis.

## NORD

**Un conflit aux mines d'Aniche.** — Le conflit qui avait éclaté à la fosse Sainte-Marie, des mines d'Aniche, est apaisé. Une délégation de dix ouvriers a été envoyée à M. le directeur et ses membres ont exposé les réclamations suivantes :

4° qu'il soit plus fait de longues coupes. Réponse de la Compagnie : Accordé.

2° Suppression du travail de nuit dans les chantiers où il n'y a qu'une équipe d'ouvriers. Réponse de la Compagnie : On en prendra mesure de monter des cages parachutes et on fera en sorte d'éduquer un moyen qui donnera satisfaction aux ouvriers.

3° Répartition plus équitable des salaires. Réponse de la Compagnie : Non.

On veillera à ce que la répartition soit mieux faite.

À la suite de cette entrevue, une réunion a eu lieu à Somain. M. Moché, qui était présent, a déclaré que le conflit qui avait éclaté n'avait pas sa raison d'être. Il est suffis d'employer plus tôt une délégation à la direction pour n'avoir pas à subir plusieurs jours de chômage.

Le réunion a décidé que le travail serait repris.

**Les votes des députés.** — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'augmentation de 200,000 francs au chapitre du budget des postes et télégraphes (sous-agents). La Chambre a adopté par 410 voix contre 89.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur l'ensemble du projet de loi, modifié par le Sénat, portant l'extension du budget général l'année 1898. Or vote pour : MM. Barrois, Cochin, Jannette, Delave, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, Guillain, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Eugène Motte; Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur l'ensemble du projet de loi, modifié par le Sénat, portant l'extension du budget général l'année 1898. Or vote pour : MM. Barrois, Cochin, Jannette, Delave, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, Guillain, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Eugène Motte; Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A voté contre : M. Guillain.

Ne vote pas pris part au vote : MM. Barrois, Cochin et Eugène Motte.

Absents par congé : MM. Delaune et Well-Mallez.

Seratin sur le projet de résolution de M. Marc Sauzel, demandant la levée de la taxe sur l'augmentation soit limitée aux traitements inférieurs à 1,500 fr. La Chambre a adopté par 284 contre 198.

Or vote pour : MM. Bersez, Dassonne, Debeve, Fontaine, Bron, Evrard Eliez, l'abbé Lemire, Lepet, Loyer, de Montalbert, Moretelle Ledieu, Plichon, Rogez, des Rotours et Sirot.

A